



Association
Internationale
pour l'Histoire
des Alpes

Associazione
Internazionale
Per la Storia
delle Alpi

Internationale
Gesellschaft für
historische
Alpenforschung

Histoire des Alpes – Storia delle Alpi – Geschichte der Alpen

Normes rédactionnelles pour les auteurs des articles

1. Longueur

Les textes ne doivent pas dépasser les 45'000 caractères y compris les espaces. Dans le calcul y sont comptés les tableaux et les notes, mais non pas les graphiques et les illustrations. En principe dans les articles ne peuvent figurer que 4 illustrations au maximum.

2. Résumés

Les auteurs doivent fournir, avec le texte, un résumé en français (ou italien pour les articles en italien) et anglais de 10-12 lignes au maximum.

3. Notes

- Leur nombre et leur longueur doit être limité. Evitez les notes avec de longs commentaires.
- Les notes doivent être insérées à la fin d texte (endnote)
- Les références bibliographiques dans les notes doivent être faites selon le modèle suivant :

Livres : E. Bernbaum, *Sacred Mountains of the World*, Berkeley 1997.
(dans le cas où il y a trois auteurs ou plus, on cite le premier auteur avec et al.).

Articles dans des ouvrages collectifs : J.-F. Bergier, «Le cycle médiéval», in: P. Guichonnet (Hg.), *Histoire et Civilisations des Alpes*, Toulouse, Lausanne, Bd. 1, p. 163–264.

Articles dans des revues : F. Mathis, «Handel und Städtewachstum», *Histoire des Alpes*, 8, 2003, p. 195–205.

Répétition de citation : Bergier (comme note X), p. XX–XX.

4. Caractères spéciaux

- Utilisez les guillemets suivants : « »
- Traits d'union et tirets: le tiret (long : –) est utilisé a) pour encadrer un ou plusieurs mots, à la façon des parenthèses ou b) pour les pages (140–145) et pour les années (1500–1700).
- Parenthèses: dans les citations, utiliser [...] pour les intercalations, les suppressions et les commentaires des auteurs.

5. Illustrations

Les illustrations doivent être de bonne qualité. Elles son reproduites en noire et blanc. Elles doivent être fournies avec un titre et une légende. Les auteurs sont responsables pour les démarches concernant les droits d'auteurs (copyright).

6. Adresse des auteurs

Les auteurs doivent fournir leur adresse professionnelle ou privée, avec leur e-mail.

7. Envoi des articles

Les articles doivent être envoyés à la rédaction par e-mail (avec un fichier attaché) à : luigi.lorenzetti@usi.ch.